

« Notre rêve de chasseur ? N'avoir aucun dégat de gibier »

Jean-Bernard Portet, président de la Fédération départementale des chasseurs, présente les enjeux de cette nouvelle saison de chasse, dont l'ouverture générale a eu lieu dimanche 9 septembre.

Quelles sont les priorités identifiées par la Fédération des chasseurs pour cette nouvelle saison de chasse ?

« En tant que président, je veille à ce que la chasse puisse se dérouler le plus en sécurité possible et de façon sereine pour tous les utilisateurs de la nature. Nous pratiquons notre passion sur des territoires qui, pour la plupart, ne nous appartiennent pas. Il convient donc

Des formations pour passer son permis de chasse

Pour contrecarrer la baisse du nombre d'agriculteurs parmi les effectifs de chasseurs, la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et la Fédération des chasseurs organisent des sessions de formation au permis de chasse. Seul le public composé uniquement d'agriculteurs diffère des formations dont le contenu est identique. « Le monde agricole s'aperçoit que la chasse est une activité très réglementée et que la faune sauvage dispose de multiples moyens de se protéger », souligne Jean-Bernard Portet. Déjà 100 agriculteurs de Haute-Garonne ont obtenu leur permis via cette action lancée il y a trois ans. Deux nouvelles sessions sont déjà programmées pour la fin de l'année 2018. Une collaboration positive qui participe à la compréhension réciproque.

d'instaurer le meilleur dialogue entre chasseurs et propriétaires.

Comment qualifieriez-vous ces relations entre monde agricole et chasseurs dans le département ?

Les relations sont excellentes entre la Chambre d'agriculture et la Fédération des chasseurs. Et si tout se passe bien pour le moment, nous ne devons pas vivre sur nos acquis. Ensemble, nous sommes des acteurs majeurs de la ruralité et nous contribuons à la faire vivre.

Ces bonnes relations peuvent-elles perdurer alors que les dégâts sur récolte augmentent ?

Nous restons vigilants ; ces rapports courtois sont savamment entretenus par les deux parties. Évidemment, cela ne suffit pas. Nous rêvons qu'il n'y ait aucun dégat.

Nous portons toute notre attention sur la gestion des populations de grands gibiers, qui sont à l'origine de la majorité des dégâts. Le sanglier, espèce traditionnelle à l'origine des préjudices, connaît une croissance exponentielle. Il fait l'objet d'un effort permanent des chasseurs sur le département. Les prélèvements ont doublé depuis quatre ans. Nous sommes excessivement vigilants à maintenir cette pression de chasse. Mais il y a des territoires où les chasseurs ne peuvent pas intervenir pour réguler ces populations : je pense aux zones urbaines et périurbaines mais aussi aux territoires où la chasse nous est interdite.

Depuis quelques années, l'ouverture pour le sanglier a été avancée de 15 jours. Permettre de chasser au 1^{er} août s'inscrit-il dans cette idée de maintien de pression de chasse ?

Tout à fait. Nous entendons avoir la réactivité la plus élevée possible pour intervenir dès que nous avons connaissance d'un problème sur le terrain. En pleine période de récolte, il est primordial de réagir rapidement.

Qu'en est-il des cervidés ?

La gestion des populations de cervidés concerne davantage les zones de montagne. À la demande des chasseurs, le dernier CDCFS* a validé une augmentation de 20% des prélèvements. La Fédération a en outre mis en place une mesure incitative, afin que le prix du bracelet ne soit pas un frein. 500 bracelets de cervidés supplémentaires ont été demandés par les sociétés de chasse, et ils ont été subventionnés à 100 % par la fédération. Notre rôle est que l'agriculteur puisse récolter le volume le plus proche possible du potentiel semé. De plus, comme parfois les prélèvements ne suffisent pas, le vieil adage « mieux vaut prévenir que guérir » fonctionne encore.

Qu'entendez-vous pas là ?

Depuis quatre ans, nous avons investi plusieurs dizaines de milliers d'euros dans des clôtures mobiles pour protéger les cultures. Par simple convention, elles sont posées par les chasseurs chez les agriculteurs, qui en assurent la maintenance et l'entretien. Chacun y trouve son compte. Nous préférons prévenir que guérir les cultures.

dégâts qu'avoir à les indemniser, surtout pour des petites surfaces.

L'importante réforme de la chasse en cours au niveau national ne doit-elle pas remettre en cause ce principe d'indemnisation exclusive par les chasseurs ?

La question est posée : nous finançons à nous seuls les dégâts alors que nous ne sommes pas les uniques utilisateurs de la nature. De plus, le gibier vit sur certaines zones, où il nous est interdit d'intervenir.

Quels sont les autres points visés par la réforme ?

Le premier point a été très médiatisé. Il s'agit d'abaisser la cotisation nationale annuelle de 400 € à 200 €. L'an dernier, nous avons délivré 1.018 validations nationales, sur 12.500 adhérents. Cette mesure est donc loin de concerner la majorité des chasseurs. Toutefois, elle va favoriser la mobilité et susciter peut-être l'intérêt de ceux qui trouveraient cette validation trop chère à ce jour. Quant aux autres points de la réforme, ils concernent le financement des fédérations, tant sur le plan local que national, et la création d'une police de la ruralité. Comme les chasseurs, les maires des zones rurales sont en demande »

Propos recueillis par Marie-Laure Chabalier

